

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAISOD

DU MARDI 07 FEVRIER 2017

Présents : MM. BLASER Michel, BERTHOLINO Michèle, DAVID Julien, MORNICO Sonia, LACROIX Régis, LACROIX Arnaud, GIRIE Isabelle et NICOT Karelle.

Absents : Mme GRECO Corinne (pouvoir à M. BLASER Michel) et M. BONIN Philippe

Secrétaire de séance : Mme BERTHOLINO Michèle

Début de la séance : 20h30

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne l'autorisation au Conseil municipal de rajouter un point :

- SIDEC du Jura : validation de l'Avant-Projet Sommaire (APS) - RVS Elum.

L'assemblée accepte à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

Location-gérance de l'hôtel-restaurant « Le Relais du Lac »

Résiliation du bail, choix du nouveau gérant et mise en place de l'acte notarié

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier de Monsieur et Madame Dylas Frédéric, Gérants actuels de l'Hôtel-Restaurant « Le Relais du Lac », l'informant de leur décision de mettre un terme au bail de location-gérance, consenti le 01 avril 2015 pour une durée de trois, six, neuf ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la cessation du dit bail au 31 mai 2017 et autorise Monsieur le Maire à signer la résiliation du bail avec Monsieur et Madame Dylas Frédéric.

D'autre part, Monsieur le Maire expose l'état des recherches engagées pour trouver un successeur à M. Dylas et présente les différentes personnes qui ont déposé leur candidature. Après discussions, ayant pris connaissance des différents projets présentés et après discussions, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier la location-gérance à M. et Mme SALAZAR, à la date du 01 juin 2017, un nouveau bail de gérance libre du fonds de commerce appartenant à la commune et un bail commercial des locaux où il est exploité. En outre, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail et lui donne tous pouvoirs pour stipuler toutes conditions particulières, pour signer le ou les actes à intervenir qui seront reçus par Maître Prost, Notaire à Orgelet (39270) et pour procéder à toutes formalités de publicité ou autres au nom de la Commune.

Forêt

Travaux 2017 – devis complémentaires

M. Buttin, technicien ONF, propose à Monsieur le Maire un devis de travaux complémentaires pour 2017. Il s'agit de travaux touristiques (ouverture paysagères sur le lac de Vouglans, parcelles 6 et 7). A l'unanimité, le Conseil municipal valide le devis de travaux complémentaires 2017 pour un montant de 803 € ht. Une demande de subvention sera transmise au Conseil départemental du Jura.

SIDEC du Jura

Eclairage public village – approbation du programme de travaux et signature de la convention

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les travaux d'éclairage public programmés sur le village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le programme de travaux défini conformément aux plans joints et le projet de convention, joint à la présente délibération, et notamment les conditions de participation financière précisées dans l'annexe de cette convention et résumées ci-dessous :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE L'OPERATION en €	PARTICIPATION SIDEc en €	PARTICIPATION COLLECTIVITE en €	AVANCE DE LA COLLECTIVITE SUR PARTICIPATION
ECLAIRAGE PUBLIC	23 099,91 Plafonné à 10 000,00	2500,00	20 599,91	16 479,93 (80%)

RVS Elum – présentation du projet et validation de l'Avant-Projet Sommaire

Monsieur le Maire présente le projet consistant, dans le cadre du dossier Elum (maintenance de l'éclairage public) au remplacement des lampes liées à la vétusté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'Avant-Projet Sommaire pour un montant global de 10.750,19 €. Cette opération sera subventionnée à hauteur de 50% fixé par délibération du Conseil syndical du SIDEc du 26 novembre 2016) soit 5.375,10 €. Le solde à la charge de la commune sera de 5.375,10 €.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Avis sur le transfert des compétences scolaire, périscolaire et extrascolaire et sur le Schéma scolaire

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes a lancé fin 2015 une étude sur le transfert des compétences scolaire, périscolaire et extrascolaire avec le cabinet KPMG. Depuis, l'étude a permis l'analyse des impacts juridique, financier, organisationnel et technique pour la collectivité, comme pour les 17 communes-membres (transfert envisagé au 01 septembre 2017). Monsieur le Maire précise, qu'à ce jour, si le principe de transférer ces compétences est plutôt bien reçu, les modalités de financement de ces compétences ne font, elles, pas consensus. A ce stade, l'avis des communes est donc nécessaire avant d'amener le projet devant le Conseil communautaire.

Par ailleurs, Monsieur le Maire ajoute que ce travail a été l'occasion de mettre à jour le schéma scolaire (compétence communautaire). Ce document d'orientation a vocation à accompagner le maillage du territoire en établissements scolaires et à apporter un appui aux communes dans leurs échanges avec l'Education nationale autour de la « carte scolaire ».

Après discussions, le Conseil municipal, émet :

- Un avis DEFAVORABLE (par trois voix pour et 6 voix contre) pour le transfert des compétences scolaire, périscolaire et extrascolaire à la communauté de communes
- Un avis FAVORABLE (unanimité) sur la mise à jour du schéma scolaire.

Travaux en cours : Monsieur le Maire informe de l'avancement des dossiers.

Fin de la séance : 23h30

Michel BLASER, Maire

